



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/02 de la Municipalité, du 2 février 2023 ;
- vu le rapport de la commission permanente des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 6'700'000.- TTC pour financer les études des projets de bus à haut niveau de service et de la place du Tunnel tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de balancer les comptes d'attente 6920.581.687 et 6920.501.689 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi deux mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :